

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°167 -2024
Point 4.8.2.2

Point 4.8.2.2 de l'ordre du jour

Création du diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

EXPOSE DES MOTIFS :

Ce DIU a pour **objectifs** principaux de délivrer une connaissance approfondie concernant la clinique et la prise en charge thérapeutique du psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent. Une approche pluridimensionnelle, intégrative et développementale sera privilégiée afin de donner aux participants une vision précise et globale du psychotraumatisme (simple et complexe), que ce soit sur le plan clinique, psychopathologique et thérapeutique. Les objectifs du DIU sont :

- **d'améliorer les connaissances et les compétences thérapeutiques** des professionnels en exercice (interne en psychiatrie, médecin pédopsychiatre, médecin psychiatre, psychologues) recevant des enfants ou adolescents psycho-traumatisés (victimes de maltraitances, de violences sexuelles, de trauma de guerre, etc.) à partir d'un enseignement faisant une large place aux situations cliniques et à la simulation pédagogique ;
- de **former les professionnels aux nouvelles thérapies** ciblant spécifiquement le psycho-trauma de l'enfant ;
- d'améliorer les capacités des professionnels pour **encadrer et former** à leur tour les équipes prenant en charge ces enfants dans divers institutions (service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, service de pédiatrie, centre médico-psychologique, unité d'accueil pédiatrique d'enfants en danger, protection infantile, centres régionaux du psycho-traumatisme, unité de victimologie, etc) ;
- et de contribuer à **créer un réseau dynamique de praticiens** en psychiatrie et en santé mentale impliqués dans les soins des troubles post-traumatiques de l'enfant et de l'adolescent.

Le montant des droits spécifiques de ce DIU de niveau licence sera de 630€ en formation initiale et 2000€ en formation continue.

Le conseil de composante a validé la création le 31 janvier 2024.

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du diplôme interuniversitaire Psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent - Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

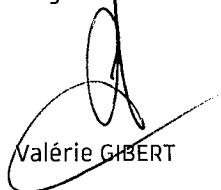
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent

pour 2023/2024

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante à la DES : des-appui@unistra.fr, au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande : CREATION

*(les points signalés par une * sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

- Public : formation initiale hors alternance
 formation continue
 formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

Date d'approbation par le Conseil de composante :

II. Exposé des motifs de la création *

Le **psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent**, principalement induit par les violences (maltraitances intra-familiales, agressions sexuelles, parcours migratoire traumatogène) est un **enjeu de santé publique majeur**.

Actuellement, dans les pays occidentaux, on considère que :

- environ 10 % des mineurs sont victimes de violences psychologiques ou de négligence,
- 4 à 16 % des mineurs sont victimes de violences physiques,
- 5 à 30 % des filles et jusqu'à 15 % des garçons sont exposés à des violences sexuelles¹. De plus, les psychotraumatismes dits « complexes » ou « développementaux » subis durant l'enfance voire la prime enfance, sont encore trop souvent méconnus. Or, au long court ils créent une vulnérabilité favorisant le développement de troubles psychiques mais aussi somatiques, avec des répercussions jusqu'à l'âge adulte.

Il est donc essentiel pour tous les acteurs du champ de l'enfance de se former de façon spécifique à la prévention, au repérage et à la prise en charge précoce du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent. Or, contrairement aux adultes, **il n'existe à ce jour, aucun DU ou DIU traitant spécifiquement de la prise en charge du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent en France**, alors que (i) ces situations correspondent à un **besoin de soins** concernant plus de 50% des enfants suivis en pédopsychiatrie, et (ii) qu'on recense **2 000 « psychiatres compétents en pédopsychiatrie »** sur le territoire national (1 961 médecins selon les données de la Drees et 2 039 selon les données du Cnom) **dont (iii) la majorité n'a pas bénéficié de formation sur les nouvelles thérapies ciblées sur le trauma** qui se sont développées ces 10 dernières années (rapport de mars 2023 de la Cour des Comptes sur l'offre de soins en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent)², et que (iv) ce type de formation sont préconisés par différentes

¹ R. Gilbert, C. Spatz Widom, K. Browne et al., *Burden and consequences of child maltreatment in high-income countries*, Lancet 2009 ; 373 : 68-81.

Observatoire national de la protection de l'enfance, *15^{ème} rapport au Gouvernement et au Parlement*, septembre 2021

² <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-03/20230321-pedopsychiatrie.pdf>

organismes comme la Haute Autorité de Santé³, l'Organisation Mondiale de la Santé⁴ ou par les **recommandations internationales** actuellement en vigueur en santé mentale comme la *National Institute for Health and Care Excellence*⁵ (NICE). Ce projet de DIU répond donc à un besoin de formation réel et largement reconnu. De plus, ce projet est fortement soutenu par le Centre National de Ressources et de Résilience (CN2R).

Ce DIU a pour **objectifs** principaux de délivrer une connaissance approfondie concernant la clinique et la prise en charge thérapeutique du psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent. Une approche pluridimensionnelle, intégrative et développementale sera privilégiée afin de donner aux participants une vision précise et globale du psychotraumatisme (simple et complexe), que ce soit sur le plan clinique, psychopathologique et thérapeutique. Les objectifs du DIU sont :

- (1) **d'améliorer les connaissances et les compétences thérapeutiques** des professionnels en exercice (interne en psychiatrie, médecin pédopsychiatre, médecin psychiatre, psychologues) recevant des enfants ou adolescents psycho-traumatisés (victimes de maltraitances, de violences sexuelles, de trauma de guerre, etc.) à partir d'un enseignement faisant une large place aux situations cliniques et à la simulation pédagogique ;
- (2) **de former les professionnels aux nouvelles thérapies** ciblant spécifiquement le psycho-trauma de l'enfant
- (2) d'améliorer les capacités des professionnels pour **encadrer et former** à leur tour les équipes prenant en charge ces enfants dans divers institutions (service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, service de pédiatrie, centre médico-psychologique, unité d'accueil pédiatrique d'enfants en danger, protection infantile, centres régionaux du psycho-traumatisme, unité de victimologie, etc) ;
- (3) et de contribuer à **créer un réseau dynamique de praticiens** en psychiatrie et en santé mentale impliqués dans les soins des troubles post-traumatiques de l'enfant et de l'adolescent.

III. Composante de rattachement :

Composantes ou services associées :

Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

- **Responsable pédagogique local : Pr Carmen SCHRODER**
 - Prénom NOM : Pr Carmen SCHRODER
 - Titre : Professeur des Universités – Praticien Hospitalier
 - Composante : Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
 - Tél. : 03 88 11 52 48
 - Courriel. : schroderc@unistra.fr
- **Coordonnateur local : Dr Julie ROLLING**

³ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/reco_310_note_cadrage_evaluation_et_prise_en_charge_des_syndromes_psychotraumatiques_mel.pdf

⁴ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment> ; <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>

⁵ <https://www.nice.org.uk/guidance/ng116>

- Prénom NOM : Julie ROLLING
- Titre : Maître de Conférence des Universités – Praticien Hospitalier
- Composante : Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
- Tél. : 03 88 11 54 82
- Courriel. : julie.rolling@chru-strasbourg.fr

Universités partenaires : université porteuse du projet

- **Université de Lyon**
 - Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr Pierre Fournieret
 - Spécialité : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - Tel : 04.72.12.95.62
 - E-mail : pierre.fournieret@chu-lyon.fr
 - UFR de rattachement : UFR Médecine Lyon-Est
- **Coordinateur du diplôme** (si différent du responsable universitaire) : **Pr Pierre Fournieret**
 - Co-coordinatrice : Dr Pauline Espi

Université partenaire

- **Université de Lille**
 - Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr François Medjkane
 - Spécialité : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
 - Tel : 03.20.44.42.15
 - E-mail : francois.medjkane@chru-lille.fr
 - UFR de rattachement : UFR Médecine Lille
- **Coordinateur du diplôme** (si différent du responsable universitaire) : **Pr François Medjkane**
 - Co-coordinatrice : Dr Nicolas Gaud

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

- Julie, Rolling
- Maître de Conférence des Universités-Praticien Hospitalier
- CNU de pédopsychiatrie 49-04
- Adresse : Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, 1 place de l'hôpital, BP 046, 67091 Strasbourg Cedex
- Téléphone : 03 88 11 54 82
- Email : julie.rolling@chru-strasbourg.fr

V. Conditions d'admission et public concerné *

Mode de recrutement / sélection

Ce DIU sera destiné aux **professionnels (en exercice) diplômés** du sanitaire et du champ de la psychologie ou en fin de formation : docteur en médecine (pédopsychiatre, psychiatre, médecin légiste, pédiatre), interne avec 2^{ème} année de DES validée, psychologue, infirmie.ère en pratique avancée.

Une **lettre de motivation**, ainsi qu'un **curriculum vitae** seront demandés, avant l'examen de la candidature en commission pédagogique. Les candidatures privilégiées seront celles ayant une formation préalable dans la clinique de l'enfant et l'adolescent (titulaire du DESC de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent) ou exerçant depuis plus de 5 ans dans un service accueillant la population cible.

Le dépôt d'un CV et d'une lettre de motivation sera demandé avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire, afin de pouvoir communiquer la liste des étudiants retenus par l'Université de Strasbourg avant le 1^{er} octobre de la rentrée universitaire concernée.

Effectifs prévisionnels

Effectif prévu pour Strasbourg : 15

Effectif maximal pour Strasbourg : 15

Effectif total prévu en accord avec l'Université de Lyon et Lille est de 45.

Étant donné qu'il s'agit d'un DIU l'effectif maximal total prévu en accord avec l'Université de Lyon et Lille est de 45.

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants [‡]

Modalités du contrôle des connaissances :

- Contrôle continu sous forme de validation des connaissances (type QCM) dans les 15 jours suivant chaque session par outil numérique type questionnaire en ligne – 30% de la note totale
- Mémoire écrit et soutenance orale en juin à Lyon – 70% de la note totale
- Nombre de session d'examen : 1

VII. Équipe pédagogique [‡]

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

Enseignants universitaires

Le DIU comportera **une semaine d'enseignement à Lille, une semaine d'enseignement à Lyon et une semaine d'enseignement à Strasbourg** (voir programme ci-après).

Comité pédagogique

- **Université de Lyon**

Pr Pierre Fournieret, PU-PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lyon

Pr Daniel Derivois, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lyon

Dr Pauline Espi, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lyon

Dr Aziz Essadek, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lyon

- **Université de Lille**

Pr François Medjkane, PU-PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Lille

Dr Nicolas Gaud, CHRU de Lille

- **Université de Strasbourg**

Pr Carmen Schröder, PU-PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

Pr Pierre Vidailhet, PU-PH de psychiatrie d'adulte, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

Dr Julie Rolling, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

Ensemble des intervenants du DIU

Intervenants pour l'Université de Lyon

- P. ESPI, pédopsychiatre, UAPED et filière psychotrauma enfant ado
- M. GOUGNE, pédiatre, UAPED et urgences pédiatriques
- N. PRIETO, psychiatre, médecin responsable de la CUMP Rhône
- T. GUINET, médecin légiste, UAPED et IML
- S. LEJEUNE, pédopsychiatre, équipe mobile ASE
- L. FORGEARD, pédopsychiatre, expert auprès de la cour d'appel
- M. TATOU, pédopsychiatre spécialiste des adolescents
- G. BEAUCOURT, cadre socio-éducative, UAPED
- BOUTAN, coordinatrice association Amicale du Nid (prostitution des mineures)
- MARTIN/M. LOUBET, parquet des mineurs
- BENHAMOU, Juge des enfants
- BLOY / M-S. BARTHET-DERRIEN, médecin référente PMI
- S. GAULTIER, psychologue clinicien (spécialiste MNA)
- DERIVOIS, Prof. psychopathologie clinique (spécialiste MNA)
- S. TALLARICO, psychologue chercheuse en anthropologie de la santé et en psychologie
- L. BONIOL, ARS, organisation des soins
- ESSADEK, MCU psychologie Nancy (prostitution des mineures, étude populationnelle ASE)
- J. ROLLING, pédopsychiatre
- MENGIN, psychiatre
- G. BEOULIEZ, psychiatre
- FREY, psychologue, service psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- MASSON, psychologue, CRP

- S. WEIBEL, psychiatre
- H. JAVELOT, pharmacien
- PERERA, psychologue

Intervenants pour l'Université de Lille

- BASTIEN, pédopsychiatre
- F. DUCROCQ, psychiatre
- LEROY, psychiatre MCU-PH
- D. MASTELLI, psychiatre
- GUEPIN, psychomotricienne
- J. ROLLING, pédopsychiatre, MCU-PH
- VIN, psychologue
- F. WAREMBOURG, psychiatre

Intervenants pour l'université de Strasbourg

- C. SCHRODER, pédopsychiatre, PU-PH
- M. SPERENZA, pédopsychiatre, PU-PH
- J. ROLLING, pédopsychiatre, MCU-PH
- G. BELOURIEZ, psychiatre
- P. EPSI, psychiatre
- I. FREY, psychologue
- N. GAUD, pédopsychiatre
- H. JAVELOT, pharmacien
- C. MASSON, psychologue
- D. MASTELLI, psychiatre
- A. MENGIN, psychiatre
- S. WEIBEL, psychiatre

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
C. SCHRODER	PU-PH	49-07	Université de Strasbourg	2	Sommeil et trauma
M. SPERENZA	PU-PH	49-07	Université de Paris Saclé	2	Thérapie basée sur la mentalisation

J. ROLLING	MCU-PH	49-07	Université de Strasbourg	12	Psycho-traumatisme complexe et développemental Prise en charge du psychotraumatisme complexe Situations spécifiques du trauma complexe Mise en situation

Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
G. BELOURIEZ, Psychiatre	EPSAN	2	Thérapie systémique adaptée au trauma
P. ESPI, Pédopsychiatre	CHU Lyon	2	Mise en pratique
I. FREY, Psychologue	HUS	2	Adaptation de l'EMDR pour le traitement du trauma complexe
N. GAUD, Pédopsychiatre	CHU Lille	2	Mise en pratique
H. JAVELLOT, Pharmacien	EPSAN	2	Pharmacothérapie du trauma complexe
C. MASSON, Psychologue	HUS	2	Intégration du cycle de vie
D. MASTELLI, Psychiatre	HUS	2	Prise en charge du trauma complexe en situation CUMP
A. MENGIN, Psychiatre	HUS	2	Psychothérapies ciblées sur le trauma complexe TCD-TSPT en groupe
S. WEIBEL, Psychiatre	HUS	2	Psychothérapies ciblées sur le trauma complexe TCD-TSPT

- Enseignements ^{*}

PROGRAMME DETAILLE

Semaine 1 (Lille) : DE L'EVENEMENT POTENTIELLEMENT TRAUMATIQUE AU TSPT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

- MODULE 1 : DEFINITION et SEMIOLOGIE DEVELOPPEMENTALE DU PSYCHOTRAUMA DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (P. ESPI, N. GAUD, E. PERERA, C. VIN) – 1 jour
 - Histoire et émergence de la psychotraumatologie de l'enfant et de l'adolescent
 - Modèles théorico-cliniques
 - Définitions, concepts et évènement potentiellement traumatique
 - Facteurs de risque et de protection
 - Clinique péritraumatique et immédiate
 - Clinique post-immédiate (ESA)
 - Clinique différée (TSPT)
 - Exercice en fin de journée : sémiologie et psycho-éducation
- MODULE 2 : INTERVENTIONS IMMEDIATES ET POST-IMMEDIATES (F. WAREMBOURG, F. DUCROCQ, N. PRIETTO, J. FRY, N. GAUD, J. ROLLING, D. MASTELLI) – 2 jours
 - Principe de fonctionnement des CUMP
 - Données de la littérature sur la prise en charge précoce des enfants et des adolescents
 - Référentiels CUMP en pédopsychiatrie
 - Échelles d'évaluation
 - Principes de prise en charge immédiate et post-immédiate des enfants et des adolescents
 - La prise en charge immédiate des enfants (defusing)
 - La prise en charge post-immédiate des enfants (IPPI)
 - La place de l'EMDR dans les périodes immédiate et post-immédiate
 - Le débriefing familial : pratique et perspectives
 - Retours d'expérience (Strasbourg, Saint-Martin, Nice et autres missions locales)
 - Exercices : quizz, jeu de rôle autour des IPPI
- MODULE 3 : PRISE EN CHARGE DU TSPT DE L'ENFANT (N. GAUD, E. PERERA, C. VIN, F. DUCROCQ, C. GUEPIN, A. BASTIEN, A. LEROY) – 2 jours
 - Généralités sur les outils et protocoles de prise en charge, recommandations
 - Outils d'évaluation du TSPT de l'enfant et de l'adolescent
 - Protocoles de thérapie d'exposition chez l'enfant et l'adolescent selon l'âge développemental
 - La prise en charge EMDR du TSPT de l'enfant et de l'adolescent
 - Les thérapies d'exposition narrative chez l'enfant et l'adolescent
 - Thérapie psychocorporelle centrée sur le trauma : proposition d'un modèle
 - Exercices : quizz, écriture d'un script traumatique

Semaine 2 (Lyon) : VICTIMOLOGIE ET PSYCHOTRAUMATISME PEDIATRIQUE : VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, TRAUMA MIGRATOIRE, EXPLOITATION SEXUELLE

- MODULE 1 : L'ENFANT VICTIME DE MALTRAITANCES : LES DIFFERENTS ACTEURS (M-S. BARTHET-DERRIEN, G. BEAUCOURT, BENHAMOU, C. BLOY, L. BONIOL, P. ESPI, L. FORGEARD, M. GOUGNE, M. LOUBET, A. MARTIN T. GUINET) – 1 JOUR
 - Définitions de la maltraitance et repérage des violences
 - La place de la justice : parquet des mineurs (Mr Benhamou, juge des enfants)
 - La nécessaire coordination des parcours de soin
 - La place de l'expertise pédopsychiatrique
- MODULE 2 : TRAUMA ET VIOLENCES DE COUPLE CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT (N. GAUD, N. PRIETO, P. FOURNERET ET P. ESPI) – 1 JOUR
 - Approche globale des violences de couple (conjugales)
 - Les enfants co-victimes de violences de couple et impact sur le développement
 - Violences de couple au sein de couples de mineurs
 - Focus sur les violences sexuelles au sein des violences de couple
 - Protection de l'enfance et mineurs co-victimes
- MODULE 3 : TRAUMA ET VIOLENCE A L'ADOLESCENCE (S. CARRE, Y. GANSEL, S. LEJEUNE, J. ROLLING, M. TATOU) – 1 JOUR
 - Trajectoire développementale des adolescents « difficiles » ?
 - Psychopathologie et passage à l'acte adolescent
 - Psycho-boxe : un outil de soin et d'accueil de la violence
 - Comment accompagner ceux qui accompagnent / outils narratifs
- MODULE 4 : EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR(E)S ET VIOLENCES SEXUELLES (A. ESSADEK, A. BOUTAN) – 1 JOUR
- MODULE 5 : TRAUMA ET EXIL (D. DERIVOIS, G. CORDUAN, S. GAULTIER, T. GUENOUN, J. ROLLING, S. TALLARICO) – 1 JOUR
 - MNA et trauma migratoire
 - Mineurs de retour de zone de guerre : soin et prévention de la radicalisation

Semaine 3 (Strasbourg) : PSYCHO TRAUMATISME DÉVELOPPEMENTAL COMPLEXE : DEFINITION, SEMIOLOGIE, ET GRANDS PRINCIPES DE PRISE EN CHARGE

- MODULE 1 : PSYCHO-TRAUMATISME COMPLEXE ET DEVELOPPEMENTAL (J. ROLLING, G. BEOULIEZ, I. FREY, C. MASSON, A. MENGIN) – 1 JOUR
 - Définition, place dans les nosographies, débats actuels
 - Psycho-traumatisme complexe et maltraitance
 - Spécificités cliniques des situations d'inceste
 - Quid des troubles de l'attachement ?

- MODULE 2 : PRISE EN CHARGE DU PSYCHOTRAUMATISME COMPLEXE (J. ROLLING, G. BELOURIEZ, I. FREY, H. JAVELOT, C. MASSON, A. MENGIN, M. SPERENSA, S. WEIBEL) – 2 JOURS
 - Psychothérapies ciblées sur le trauma complexe TCD-TSPT (naissance de la thérapie, principe de la TCD-TSPT, objectifs de la thérapie, format de la thérapie, jeux de rôle)
 - Approches psychocorporelles : psychomotricité ciblant la dissociation, technique de ré-ancrage, psycho-boxe (passage à l'acte)
 - Thérapie fondée sur la compassion (naissance du concept, principe de la thérapie, objectifs de la thérapie, indications, pratique auprès de groupes d'adolescents)
 - Thérapie basée sur la mentalisation (TBM)
 - Thérapies systémiques adaptées au psycho-traumatisme, intégration du cycle de la vie (ICV)
 - Pharmacothérapie du trauma complexe
 - Thérapies intensives (présentation d'un exemple de session de soins intensif centrés sur le traumatisme)
- MODULE 3 : J4 : SITUATIONS SPECIFIQUES DE TRAUMA (J. ROLLING, I. FREY, C. SCHRODER) – 1 JOUR
 - Deuil traumatique chez l'enfant (différencier le deuil traumatique du deuil compliqué, conduite à tenir avec l'enfant et sa famille en situation de deuil traumatique comme féminicide, suicide, etc.)
 - Sommeil et trauma : repérage, évaluation, diagnostic, prise en charge, cauchemars post-traumatiques, thérapie par répétition d'imagerie mentale, prescription médicamenteuse
- MODULE 4 : MISE EN PRATIQUE (P. ESPI, N. GAUD, J. ROLLING) – 1 JOUR
 - Présentation de situations clinique
 - Mise en situation et jeux de rôle (utilisation de vidéo, kit CUMP, etc.)
 - **Dispositifs de suivi de la formation***

Une évaluation de la satisfaction des enseignements par les étudiants est mise en œuvre pour chaque unité d'enseignement à l'aide des supports proposés par le service de formation continue. Une synthèse permettra d'identifier les points forts et les axes d'amélioration à prendre en compte par la suite pour l'année universitaire suivante.

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux de formation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement il sera proposé aux étudiants une enquête de satisfaction sur le contenu et le format des cours proposés.
- Un bilan de fin de formation sera proposé aux étudiants avec les responsables de la formation.

A l'issue de la formation, l'équipe de formation propose de conserver un suivi personnalisé par courriel de chaque promotion pour le suivi des diplômés à l'aide d'un questionnaire standardisé. Il s'agira d'y associer les structures d'emploi pour s'assurer de la progression professionnelle et de l'employabilité des professionnels.

- **Évaluation des formations** : enquête de satisfaction des participants à l'issu de la formation (via questionnaire en ligne)
- **Évaluation des enseignements** : réunion de concertation en amont et en aval du DIU afin de recueillir les remarques et suggestions éventuelles, associée à la possibilité de contacter les coordonnateurs du DIU à n'importe quelle étape du DIU.

- **Conseil de perfectionnement** : supports mis à disposition issus du groupe de travail des pédopsychiatres nationaux des CRP et du CN2R.

- Budget prévisionnel

Pour les diplômes d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

[Financement à coût constant](#)

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique. En effet, la gestion budgétaire et financière des actions de formation continue proposées par le SFC doit être conforme aux obligations du Code du travail et fait, à ce titre, l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la DIRECCTE.

HORS SFC : détailler les modalités de financement de la formation, en tenant compte des heures accomplies dans le service des enseignants, les heures complémentaires éventuellement nécessaires au paiement des heures hors-service et des intervenants extérieurs, ainsi que du nombre de groupes d'étudiants.

Si la création ou la modification implique la création d'heures d'enseignement, indiquer en parallèle les suppressions ou les financements ad hoc couvrant le surcoût ainsi demandé.

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre la convention établie avec lui, ou le projet de convention. L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : oui 2 salles sont nécessaires en raison de simulation pédagogique (idéalement localisée à l'UNISIMES)

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : oui mise à disposition de locaux

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : non les enseignants sont recrutés mais des frais de déplacement sont à prévoir

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : 1ETP

En cas de création en alternance, précisez le nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (EPT) :

[Paramétrage des droits d'inscription](#)

1. Droits de base du diplôme : LICENCE

2. Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
ETUDIANT EN FORMATION INITIALE CLASSIQUE	630 euros	
ETUDIANT EN FORMATION CONTINUE	2000 euros	

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

CONVENTION de COOPERATION

En application des articles L.718.16 et L.613-7 du Code de l'Education et de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie dans le cadre de l'éducation permanente

Vu le code de l'éducation et notamment les missions de formation continue des adultes (articles 0122-4 à 0122-9)

Vu l'avis du conseil de faculté de la faculté de médecine de Strasbourg en date du 13/09/2024

Vu la validation à la création du DIU Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent en date du 24/09/2024 à l'université de Strasbourg

Entre

L'Université Claude Bernard Lyon 1,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex,

N° SIRET **196 917 744 00019**, Numéro d'activité : 0691774D représentée par son Président, Monsieur le Professeur **Frédéric FLEURY**.

Pour le compte de l'UFR en **(Indiquez l'UFR) représenté** par son doyen, **(Mr/Mme XXX)** et le **(Mr/Mme XXX)** agissant en qualité de Responsable pédagogique.

D'une part,

Et

L'Université de Strasbourg / Unistra (France)

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France

N° Siret : 130 005 457 000 10

N° déclaration d'activité : 8542Z

ci-après dénommée L'université de Strasbourg

Représentée par son Président, Professeur Michel DENEKEN, pour le compte de la Faculté de médecine, représentée par son Doyen Pr Jean SIBILIA, et Pr Carmen SCHRODER et Dr Julie ROLLING agissant en qualité de Responsables pédagogiques.

Et

L'Université de Lille

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 42 rue Paul DUEZ, 59800 LILLE

N° Siret : 13002975400012

N° déclaration d'activité : 32 59 11 043 59

ci-après dénommée L'université de Lille

représentée par son Président, Monsieur le Professeur Régis Bordet

Pour le compte de l'UFR 3S par son doyen, Monsieur le Professeur Dominique Lacroix et le Pr François MEDJKANE agissant en qualité de Responsable pédagogique.

Ci-après désignées les parties

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, principalement induit par les violences (maltraitances intra-familiales, agressions sexuelles, parcours migratoire traumato-gène) est un enjeu de santé publique majeur.

Actuellement, dans les pays occidentaux, on considère que :

- environ 10 % des mineurs sont victimes de violences psychologiques ou de négligence,
- 4 à 16 % des mineurs sont victimes de violences physiques,
- 5 à 30 % des filles et jusqu'à 15 % des garçons sont exposés à des violences sexuelles . De plus, les psychotraumatismes dits « complexes » ou « développementaux » subis durant l'enfance voire la prime enfance, sont encore trop souvent méconnus. Or, au long court ils créent une vulnérabilité favorisant le développement de troubles psychiques mais aussi somatiques, avec des répercussions jusqu'à l'âge adulte.

Il est donc essentiel pour tous les acteurs du champ de l'enfance de se former de façon spécifique à la prévention, au repérage et à la prise en charge précoce du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent. Or, contrairement aux adultes, il n'existe à ce jour, aucun DIU ou DIU traitant spécifiquement de la prise en charge du psycho-traumatisme de l'enfant et de l'adolescent n France, alors que (i) ces situations correspondent à un besoin de soins concernant plus de 50% des enfants suivis en pédopsychiatrie, et (ii) qu'on recense 2 000 « psychiatres compétents en pédopsychiatrie » sur le territoire national (1 961 médecins selon les données de la Drees et 2 039 selon les données du Cnom) dont (iii) la majorité n'a pas bénéficié de formation sur les nouvelles thérapies ciblées sur le trauma qui se sont développées ces 10 dernières années (rapport de mars 2023 de la Cour des Comptes sur l'offre de soins en Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) , et que (iv) ce type de formation sont préconisés par différentes organismes comme la Haute Autorité de Santé , l'Organisation Mondiale de la Santé ou par les recommandations internationales actuellement en vigueur en santé mentale comme la National Institute for Health and Care Excellence (NICE). Ce projet de DIU répond donc à un besoin de formation réel et largement reconnu. De plus, ce projet est fortement soutenu par le Centre National de Ressources et de Résilience (CN2R).

Ce DIU a pour objectifs principaux de délivrer une connaissance approfondie concernant la clinique et la prise en charge thérapeutique du psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent. Une approche pluridimensionnelle, intégrative et développementale sera privilégiée afin de donner aux participants une vision précise et globale du psychotraumatisme (simple et complexe), que ce soit sur le plan clinique, psychopathologique et thérapeutique. Les objectifs du DIU sont :

- (1) d'améliorer les connaissances et les compétences thérapeutiques des professionnels en exercice (interne en psychiatrie, médecin pédopsychiatre, médecin psychiatre, psychologues) recevant des enfants ou adolescents psycho-traumatisés (victimes de maltraitances, de violences sexuelles, de trauma de guerre, etc.) à partir d'un enseignement faisant une large place aux situations cliniques et à la simulation pédagogique ;
- (2) de former les professionnels aux nouvelles thérapies ciblant spécifiquement le psycho-trauma de l'enfant
- (2) d'améliorer les capacités des professionnels pour encadrer et former à leur tour les équipes prenant en charge ces enfants dans divers institutions (service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, service de pédiatrie, centre médico-psychologique, unité d'accueil pédiatrique d'enfants en danger, protection infantile, centres régionaux du psycho-traumatisme, unité de victimologie, etc) ;
- (3) et de contribuer à créer un réseau dynamique de praticiens en psychiatrie et en santé mentale impliqués dans les soins des troubles post-traumatiques de l'enfant et de l'adolescent.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement, les rôles et missions de chacune des **2** universités partenaires qui coopèrent dans le cadre de l'organisation de l'action de formation continue « **Diplôme Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent** »

Article 2 : Engagements des parties

Les parties s'engagent chacune à :

- Promouvoir la formation
- Proposer un tarif de formation cohérent avec le marché et en accord avec la politique tarifaire des universités (incluant le montant des Droits Universitaires) défini à l'article 5 de la présente
- Recueillir et traiter les demandes d'inscription et les candidatures
- Assurer la gestion administrative et financière des contrats ou conventions de formation professionnelle (établissement des devis, contractualisation, transmission des attestations de présence, facturation et encaissement)
- Incrire administrativement les étudiants s'engageant dans le diplôme faisant l'objet de la présente convention, après réception et vérification des éléments fournis dans les dossiers d'inscription administrative
- Permettre aux inscrits d'accéder aux outils numériques proposés dans chaque établissement
- Communiquer la liste des inscrits avec leurs adresses mail aux universités partenaires et avant le démarrage de la formation dans le respect du RGPD
- Procéder à l'évaluation de la satisfaction des stagiaires
- Assurer le suivi des notes
- Faire établir et valider les procès-verbaux d'examen
- Délivrer le diplôme de l'établissement d'inscription
- Remettre les attestations aux stagiaires

- Définir les personnes-ressources au sein de son établissement et fournir leurs coordonnées mail et téléphoniques (Service financier, agent de voyage, gestionnaire administratif (convention et scolarité)

Le responsable scientifique de chaque université s'engage pour sa session à :

- Définir le programme de l'action de formation faisant l'objet de la présente convention
- Définir et valider le contenu pédagogique de l'action de formation
- Définir et valider la composition de l'équipe pédagogique et les modalités d'évaluation
- Examiner les dossiers de candidature et les valider
- Élaborer et prendre en charge le planning de la session, assurer la coordination pédagogique
- Être garant des ressources mises à disposition
- Assurer le recrutement et la rémunération des intervenants de sa session
- Assurer le suivi des feuilles d'émargement et les transmettre aux universités partenaires
- Organiser le jury final du diplôme

Article 3 : Organisation de la formation

Volume de la formation :

Le volume total de la formation est de 126 heures, sur une année universitaire de formation

La formation est organisée selon le format suivant :

- **126** heures en présentiel dans chaque université partenaire. Les étudiants accueillis au sein des locaux des universités accueillant les cours devront se conformer à chaque règlement intérieur en vigueur.

Durée du stage attributif de crédits ou non attributif de crédit :

30 heures

Modalité du contrôle des connaissances :

La maquette du diplôme est fournie en annexe 2.

Délivrance du diplôme

Le diplôme est signé et délivré par le la Président.e de l'université dans laquelle est inscrit le candidat.

Campagne de recrutement :

Chaque université s'engage à harmoniser son calendrier dès la phase de communication, avec un lancement de la campagne à partir de début de juillet de chaque année.

- Accès au dépôt candidature **du 1^{er} juillet au 31 août** : une confirmation pourra être adressée aux futurs étudiants pour leur indiquer leur préadmission.
- Étude et validation des candidatures par les responsables pédagogiques du **1er au 15 septembre**, puis répartition éventuelle par le COPED des étudiants dans d'autres universités. *Aucune inscription définitive ne pourra être enclenchée avant la réunion du COPED permettant de répartir le nombre d'inscrits sur chaque université.*
- Présélection et admission par le responsable pédagogique de chaque université
- Étude définitive des dossiers de candidatures et répartition des dossiers par le COPED
- Début des inscriptions et établissement des conventions par les services de gestion après validation des candidatures par le COPED
- Le début de la formation est prévu à la fin du mois **de novembre**

Services faits et attestations de présence

Chaque intervenant est responsable des feuilles d'émargement dont la matrice sera commune aux universités partenaires et fournie par l'université accueillant la session de formation.

Chaque université est responsable du paiement de ses intervenants selon les politiques respectives de son établissement.

Pour la semaine en présentiel, le coordinateur local de la formation valide les états de services faits des intervenants. Il s'engage à les réadresser dans les plus brefs délais (au maximum une semaine après la session) à l'université d'origine qui assure le paiement de ses intervenants.

Les frais de mission seront pris en charge par l'Université d'origine de l'intervenant (Ordre de mission).

Article 4 : Comité pédagogique

Un comité pédagogique (COPED) est chargé de l'administration de la formation. Il se réunit chaque année pour choisir les intervenants, définir les méthodes et outils pédagogiques de la formation.

La coordination régionale du projet est assurée par le **Pr Pierre Fournet**, coordinateur du diplôme.

Le Comité de pilotage est composé à minima des Responsables scientifiques pédagogiques de la formation des différentes universités et du coordinateur de la formation. Le COPED est l'organe en charge de l'organisation et de la coordination du partenariat. Il se réunit à la demande de ses membres toutes les fois qu'ils le jugent nécessaire et à minima deux fois par an :

- Pendant la campagne de recrutement (septembre) afin de répartir si nécessaire les inscriptions selon le nombre d'inscrits minimum défini à l'article 6
- A la fin de l'année universitaire (mai/juin) afin notamment de dresser des bilans sur les actions et projets initiés dans le cadre du partenariat et de prendre toutes les mesures correctives nécessaires, en adéquation avec les objectifs recherchés et d'organiser la prochaine session de formation.

Le comité pédagogique est composé de responsables pédagogiques désignés par les parties à savoir :

- Pr Carmen SCHRODER – Université de Strasbourg
- Dr Julie ROLLING – Université de Strasbourg

- Pr Pierre Fournet – Université de Lyon
- Dr Pauline Espi – Université de Lyon
- Pr François Medjkane – Université de Lille
- Dr Nicolas Gaud – Université de Lille

Le responsable pédagogique de chaque université, a en charge l'encadrement des étudiants et toutes les questions relatives à la préadmission dans la formation.

Article 5 - Modalités financières

Effectifs :

L'effectif maximum total attendu est de **45** étudiants inscrits.

Les universités partenaires déterminent l'effectif minimum en-deçà duquel l'équilibre financier n'est pas assuré, chaque établissement appliquant ses propres coûts de gestion directs et indirects relatifs à une formation en présentiel ou en distanciel.

- Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 : : **10** étudiants inscrits au minimum (**XXX** en FC et **XXX** en formation initiale) et **15** étudiants inscrits au maximum
- Pour l'Université Strasbourg : **10** étudiants inscrits au minimum (**XXX** en FC et **XXX** en formation initiale) et **15** étudiants inscrits au maximum
- Pour l'Université de Lille : : **10** étudiants inscrits au minimum (**XXX** en FC et **XXX** en formation initiale) et **15** étudiants inscrits au maximum

Il est convenu entre les universités partenaires que pour atteindre le nombre d'inscrits par établissement défini ci-dessus, la campagne de recrutement s'effectuerait en deux temps (Cf. article 3 organisation de la formation) :

- Etudes des candidatures reçues par le responsable pédagogique de chaque université,
- Présélection et admission par le responsable pédagogique de chaque université
- Etudes définitives et répartition des dossiers par le COPED

Tarif :

Le montant de l'inscription (droits de scolarité non compris) harmonisé entre toutes les universités partenaires du diplôme s'élève à :

- **Formation initiale : 630 €**
- **Formation continue : 2 000 €**

Les frais de formation comprenant les droits d'inscription universitaires seront acquittés directement par les stagiaires ou leur financeur auprès de l'université à laquelle ils se sont inscrits.

Article 6 - Communication

Le logo de chaque université figurera sur tout support de communication relatif au diplôme de Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent.

Une plaquette de présentation du diplôme sera élaborée par Lyon 1 en partenariat avec les autres établissements et sera mise à disposition sur le site de chacune des universités.

Article 7 : Période d'application

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée **de 5 ans** à compter de la rentrée universitaire **2024-2025**. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

Article 8 : Modalités de résiliation

Chaque partie s'engage à respecter les engagements prévus par la présente convention pour la promotion en cours. Trois mois avant l'expiration de la présente convention, les parties pourront envisager son éventuelle prolongation, laquelle interviendra par voie expresse.

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties. La dénonciation doit être notifiée par écrit aux autres parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 30 avril de l'année en cours pour une prise d'effet le 31 août de la même année.

Article 7 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut d'un accord, elles s'en remettront aux tribunaux compétents.

Fait à :

Le :

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1,
Le Président,
Monsieur le Professeur **Frédéric FLEURY**.

Fait à :

Le :

Pour l'Université de Strasbourg
Le Président,
Monsieur **Michel DENEKEN**

Fait à :

Le :

Pour l'Université de Lille
Le Président,
Monsieur le Professeur **Régis BORDET**

ANNEXES

1. Liste des intervenants
2. Maquette votée
3. Programme et organisation de la formation (présentiel/distanciel)
4. Consignes rédactionnelles pour le mémoire
5. Questionnaire d'évaluation

ANNEXE 1. Liste des intervenants par université

ANNEXE 2. Maquette votée

ANNEXE 3 - Programme et organisation de la formation (présentiel/distanciel)

ANNEXE 4. Consignes rédactionnelles pour le mémoire

ANNEXE 5 – Questionnaire de satisfaction